

# LYCEE LINO VENTURA

Année scolaire 2017/2018

## Compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration du 29 mars 2018

Effectif du Conseil d'Administration : 29

Présents en début de séance : 22 (liste émargement)

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut délibérer valablement, il est 18h09. Madame la Provisoire accueille les membres du CA. Madame Scellier les informe d'une modification de l'ordre du jour, suppression du point concernant les modifications de postes liées au TRM pour la rentrée 2018, ajout de 3 points : Bilan du voyage à Londres , et EPA (État prévisionnel d'Achat) et autorisation préalable à l'installation de la WIFI au lycée.

M. Grenon assurera le secrétariat, adopté à l'unanimité.

### 1 Approbation du compte rendu du précédent Conseil d'Administration.

Madame Scellier demande si tous les membres du CA ont été destinataires du compte rendu du CA du 4 décembre 2017.

Monsieur Verdier fait remarquer une coquille.

Vote pour le compte rendu 22      Vote : Pour 21      Abstention : 1      contre : 0

### 2 Autorisation de subvention au profit de l'AS :

Madame Scellier explique que l'association sportive du lycée a des difficultés financières, principalement dues au coût des forfaits qui ne prennent pas en compte le nombre réel d'adhérents (donc les recettes). Ces normes sont imposées par l'UNSS,

Madame Scellier remercie la mairie qui a octroyé des créneaux supplémentaires pour des activités d'As au gymnase, ainsi que le lycée qui a investi dans des appareils extérieurs de renforcement musculaires.

Nombre de votants : 22

Vote pour approbation de la subvention : Vote : Pour : 22      Abstention : 0      contre : 0

### 3 VOTE DES STRUCTURES : (tableau joint)

Madame Scellier fait connaître l'effectif prévisionnel pour 2018, annonce les nouvelles structures avec la fermeture de la FCIL secrétariat médical, l'augmentation de la capacité du BTS, et la diminution de celle-ci dans la filière GA en terminale. Elle propose 2 DHG à répartir sur le lycée professionnel et le lycée technologique.

Nombre de votants : 22      Vote des structures : Vote : Pour : 22      Abstention : 0      contre : 0

### 4 REPARTITION DES MOYENS DE LA DHG POUR LE LYCEE PROFESSIONNEL (tableau joint).

La DHG, c'est la dotation horaire globale. Elle est calculée en fonction des effectifs. Compte tenu du choix des structures, une proposition a été faite par le chef d'établissement, présentée et validée en Conseil Pédagogique,

La DHG comprend :

1. les horaires réglementaires prévus par les grilles officielles
2. les heures d'EPS
3. Des indemnités pour missions particulières attribuées aux enseignants (IMP)
4. Des heures d'autonomie réparties en fonction de la politique d'établissement (dédouplements par exemple)

La dotation pour 2018/2019 est de 1045 heures dont 9 IMP attribuées ultérieurement (894 HP et 142 HSA). Reste 35 heures en cartographie à répartir selon l'accompagnement personnalisé professeur principal, le soutien français langues étrangères, DST et différents projets.

Mme Scellier explique que cette répartition n'a pas d'impact sur le nombre d'heures pour les enseignants. La proposition qui a été faite n'a pas de répercussion sur les postes définitifs (ni création, ni suppression).

Nombre de votants : 22 Vote : Pour 22 Abstention 0 contre 0

#### 5 REPARTITION DES MOYENS DE LA DHG POUR LE LYCEE TECHNOLOGIQUE (tableau joint).

La dotation pour 2018/2019 est de 224 heures dont 3 IMP attribuées ultérieurement (205 HP et 16 HSA). Reste 7.73 en cartographie à attribuer en fonction des besoins et projets.

Madame Scellier explique que la dotation de la section techno a été abondée du fait de la montée en puissance du BTS, pour l'instant cette section ne comporte que 3 postes définitifs. Les autres professeurs sont affectés sur des BMP (Bloc de moyens provisoire) et partagés avec un autre établissement. La création du BTS entraîne la création d'un poste spécifique en biologie santé environnement. Cette création a déjà entérinée, elle n'est donc pas votée. Les enseignements liés à cette nouvelle formation sont assurés ou par des enseignants de techno, ou des d'autres enseignants certifiés ou PLP en CSR

Nombre de votants : 22 Vote : Pour 22 Abstention 0 contre 0

#### 6 Autorisation de signature des conventions ayant une incidence financière :

Madame Scellier propose la mise au vote de la convention DMEO (Dix mois d'Ecole et d'Opéra). Monsieur Jean Alphonse rappelle aux membres les contenus du projet. Madame Chenaie remercie l'implication des enseignants. Les élèves sont enthousiastes et les retours des partenaires de l'Opéra sont très positifs.

Nombre de votants : 22 Vote : Pour 22 Abstention 0 contre 0

#### 7 Compte financier :

Madame Poirier, agent comptable et gestionnaire du lycée présente le compte financier 2017 en détail. Les recettes et les dépenses sont expliquées.

Elle explique certains indicateurs financiers, notamment sur la capacité d'auto financement de l'établissement qui est confortable.

Madame Scellier propose de procéder aux 2 votes, l'un sur le compte financier, l'autre pour l'affectation du résultat (soit 5427.88). Il est proposé aux membres du CA de se prononcer sur la répartition suivante : -1495.61 euros sur le service général, 6923.49 euros sur le SRH, au regard des réserves existantes.

19h13 : Sortie de Madame Lasfar. Nombre de votants : 21

1<sup>er</sup> vote : approbation du compte financier      Vote : Pour 21 Abstention : 0      contre : 0

2<sup>ème</sup> vote : ventilation du résultat : soit      euros sur le service général,      euros sur le service  
restauration

Vote : Pour 21      abstention, 0      contre : 0

19h18 : Retour de Madame Lasfar. Nombre de votants : 22

Madame Scellier remercie Madame Poirier qui a présenté ce soir son dernier compte financier. En effet à la rentrée 2018, le lycée dépendra de l'Agence comptable du Lycée Charles le Chauve à Roissy en Brie. Madame Poirier reste gestionnaire de l'établissement.

### 9 DBM :

Un prélèvement sur fonds disponibles est proposé soit 31 000 euros à répartir comme suit :

AP : 13000 euros (sorties et fournitures)

ALO : 14000 euros pour rideaux et espaces verts

OPC (Opérations en capital) architecte travaux salle 117

Les parents d'élèves soulèvent le problème de certaines dépenses structurelles (Ascenseur- DBM 2017- et architecte) qui devraient être prises en charge par la Région.

Nombre de votants : 22      Vote : Pour 20 Abstention 2 contre 0

19h34 : Sortie de Madame Caradec

### 9 Etat prévisionnel d'achat

Nombre de votants : 21      Vote : Pour 21 Abstention 0 contre 0

### 10 Bilan financier du voyage à Londres ( janvier 2018)

Les dépenses et recettes sont équilibrées.

Nombre de votants : 21      Vote : Pour 21 Abstention 0 contre 0

19h37 : retour de Madame Caradec

### 11 AUTORISATION DE MISE AU REBUT DE MATERIEL

Nombre de votants : 22      Vote : Pour 22 Abstention 0 contre 0

### 12 Autorisation préalable à l'installation de la WIFI au lycée

Beaucoup de demandes de professeurs pour utiliser tablettes et ordinateurs portables, pour des usages pédagogiques, ce qui libèrerait les salles informatiques saturées. Madame Medam demande où en est la veille sanitaire. Une étude de couverture doit être réalisée. Comment contrôler les usages par les élèves : ceux-ci disposent déjà de smartphones avec accès libre à internet.

Nombre de votants : 22      Vote : Pour 20 Abstention 1 contre 1

### 11) Questions diverses :

Aucune question diverse n'a été déposée. Le prochain conseil d'administration aura lieu fin juin. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h44

La Provisseure

Mme Scellier



Le Secrétaire de séance,

M. Grenon

